### Département du Pas-de-Calais

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 mars 2021

#### **DÉLIBÉRATION N° 2021-02**

Nombre de membres en exercice: 15 Présents: 14 Pouvoirs: 00 Pour: 14 Contre: 00 Abstention(s): 00

Le neuf mars deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du deux mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents**: MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, DELION Vincent, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absent: M. Cyrille GOUILLARD

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

## <u>Désignation d'un signataire pour les autorisations d'urbanisme au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme.</u>

L'article L422-7 du Code de l'Urbanisme stipule que «si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision».

Dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne suffit pas. Un autre membre doit être désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis ou la déclaration préalable à la place du maire empêché.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL:

- après en avoir délibéré,
- après que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote,
- désigne Monsieur Alain CITERNE, conseiller municipal, domicilié 5 rue de Béthencourt à TINCQUES pour prendre toute décision relative à un permis de construire ou une déclaration préalable pour tout projet pour lequel le maire serait intéressé au sens de l'article L 422-7 du Code de

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES